**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger

**Band:** 45 (2018)

Heft: 4

**Artikel:** L'argent au cœur de deux votations populaires

Autor: Müller, Jürg

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-911662

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# L'argent au cœur de deux votations populaires

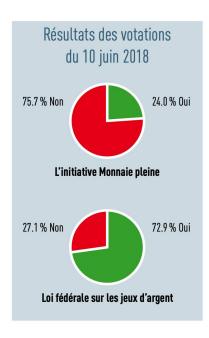
Non à la votation sur la monnaie pleine, oui à celle sur les jeux d'argent: les Suisses ont refusé que seule la Banque nationale soit autorisée à créer de la monnaie, mais ont approuvé la nouvelle loi sur les jeux d'argent.

JÜRG MÜLLER

Extrêmement intéressants et passionnés, les débats dans tout le pays et dans les médias se sont aussi révélés complexes. Ils ont permis à plus d'un de mieux comprendre comment fonctionne notre système monétaire. Néanmoins, les réflexions économico-financières et de politique monétaire n'ont pas convaincu la majorité de passer à un système de monnaie pleine. L'initiative Monnaie pleine a été rejetée le 10 juin par 75,7 % des votants et par tous les cantons. Ses auteurs voulaient que la Banque nationale puisse émettre les billets et les pièces (la plus petite composante de l'argent), ainsi que l'ensemble des moyens financiers. Aujourd'hui, la monnaie électronique et scripturale est créée par les banques commerciales lorsqu'elles octroient des crédits. Ce à quoi les auteurs de l'initiative entendaient mettre un terme.

Ils voulaient rendre le système financier plus sûr grâce à la monnaie pleine, qui aurait été dissociée des crédits. Les banques n'auraient plus inscrit les comptes des clients dans leur bilan et se seraient contentées de les gérer. L'argent aurait donc été «réel» et, en cas de crise bancaire, aurait échappé à la faillite. Les crédits auraient été accordés uniquement avec l'argent reçu des épargnants, des autres banques ou de la Banque nationale.

Les opposants ont dénoncé une expérimentation inédite, dangereuse pour la place financière et aux répercussions imprévisibles. Actuellement, la création de monnaie par les banques serait déjà encadrée par des règles strictes, des prescriptions en matière de fonds propres et des réserves mini-



males. En outre, les dépôts seraient protégés jusqu'à 100 000 francs. Le Conseil fédéral, le Parlement, l'industrie, les banques et tous les grands partis ont rejeté cette initiative. Les quelques économistes et activistes à l'origine de l'initiative n'ont pas réussi à se hisser sur le devant de la scène politique où ils n'ont été que peu entendus. Certains représentants de la gauche ont exprimé de la sympathie pour l'initiative. Mais même la conseillère nationale du PS Susanne Leutenegger Oberholzer, spécialiste en politique économique, s'est prononcée pour le non, jugeant que l'initiative apportait une réponse erronée à une vraie demande: sécuriser davantage le système financier.

# Fermeture des casinos étrangers en ligne

Les débats au sujet de nouvelle loi sur les jeux d'argent ont suivi une trajectoire notable. La loi vise en premier lieu à légaliser les jeux de casino en ligne, en accordant toutefois des concessions uniquement
aux prestataires suisses et en les refusant aux étrangers. Les jeunesses
de partis de tout l'échiquier politique avaient déposé une demande
de référendum contre le projet et
lancé un débat de fond animé sur les
blocages d'Internet. Ils ont reçu le
soutien du PLR, des Verts, des
Verts-Libéraux et du PBD, également
opposés à l'initiative.

Selon eux, l'initiative revenait à censurer Internet. Ils ont mis en garde contre le risque de futurs blocages d'Internet dans d'autres domaines et contre les effets négatifs sur l'avenir numérique de la Suisse. Les partisans ont assuré qu'il était question d'un cas spécifique, sans préjudice d'autres restrictions ultérieures d'Internet. Le but était que l'AVS et les associations culturelles et sportives continuent de profiter des jeux d'argent des casinos. Ouvrir le réseau aux prestataires étrangers sur Internet aurait entraîné une fuite d'une partie de l'argent à l'étranger. Cet argument semble avoir été décisif pour la majorité des votants. Le fait que des prestataires étrangers de jeux d'argent aient soutenu le référendum à hauteur de près d'un demi-million de francs est aussi resté en travers de la gorge de bien des votants.